



Clio. Femmes, Genre, Histoire

48 | 2018

Genre et espace (post-)ottoman

Evdoxios DOXIADIS, *The Shackles of Modernity: women, property, and the transition from the Ottoman Empire to the Greek State (1750-1850)*

Cambridge & London, Harvard University Press, 2011

Efi Avdela



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/clio/15227>

ISSN : 1777-5299

Éditeur

Belin

Édition imprimée

Date de publication : 1 décembre 2018

Pagination : 263-266

ISSN : 1252-7017

Référence électronique

Efi Avdela, « Evdoxios DOXIADIS, *The Shackles of Modernity: women, property, and the transition from the Ottoman Empire to the Greek State (1750-1850)* », *Clio. Femmes, Genre, Histoire* [En ligne], 48 | 2018, mis en ligne le 28 décembre 2018, consulté le 13 octobre 2019. URL : <http://journals.openedition.org/clio/15227>

Ce document a été généré automatiquement le 13 octobre 2019.

Tous droits réservés

EVDOXIOS DOXIADIS, *The Shackles of Modernity: women, property, and the transition from the Ottoman Empire to the Greek State (1750-1850)*

Cambridge & London, Harvard University Press, 2011

Efi Avdela

RÉFÉRENCE

Evdoxios DOXIADIS, *The Shackles of Modernity: women, property, and the transition from the Ottoman Empire to the Greek State (1750-1850)*, Cambridge & London, Harvard University Press, 2011, 366 p.

- 1 Le livre de Evdoxios Doxiadis, aujourd'hui professeur assistant au Département des études helléniques à l'Université Simon Fraser, étudie les transformations survenues dans les rapports des femmes à la propriété au cours de la période qui s'étend des sociétés gréco-ottomanes traditionnelles préévolutionnaires, gérées suivant les coutumes, à la société grecque régie par la législation de l'État moderne, après une décennie de Guerre d'indépendance. Il démontre que la « modernité » – identifiée à l'État-nation, à ses institutions juridiques et aux développements socio-économiques correspondants – n'a pas été bénéfique pour les femmes grecques ; il examine aussi dans quelle mesure les changements de leur statut ont concerné le pays entier ou bien ont eu un caractère local. Dictées par la présence – voire la pénurie – des sources, de toute façon sporadiques et fragmentaires, les régions étudiées sont les îles de Naxos et de Mykonos dans les Cyclades, la ville d'Athènes et la commune de Léonidion dans le Péloponnèse. L'auteur inventorie des contrats de dot, des testaments et des donations, sources concernant les transmissions de propriété qui peuvent être explorées du point

de vue du genre et qui se prêtent à l'étude des différences locales au sein de la tradition commune du droit romano-byzantin.

- 2 Le livre est organisé de manière claire. Chaque chapitre analyse par région les trouvailles pour les trois périodes examinées – avant la Révolution, les années de guerre et les premières décennies du Royaume. Comme les archives explorées présentent des différences notables tant chronologiques que documentaires, les sources exploitables sont nécessairement inégales.
- 3 L'étude débute par une vue générale qui souligne la variété des modèles de transmission des biens au sein des sociétés ottomanes méditerranéennes et plus particulièrement des sociétés grecques-orthodoxes. Suivant la thèse principale de l'auteur, l'établissement de l'État grec, tout comme l'homogénéisation graduelle des pratiques de transmission, ont détérioré le rapport des femmes à la propriété, en termes tant légaux que pratiques. Ce processus est ensuite examiné dans deux chapitres : l'un sur la dot et l'autre sur les testaments, les donations et l'héritage. La pratique de la dot, mode principal de l'accès féminin à la propriété, couvre deux zones correspondant à des modèles plus ou moins distincts : les territoires maritimes, où prédominait le ménage matrilocal, et le continent où dominait le ménage patrilocal ou néolocal. Malgré les différences de traditions juridiques selon les régions, avant la Révolution le modèle dominant de transmission des biens était généré, de mère à fille et de père à fils. Les années de guerres ont bouleversé cette structure, même si les pratiques se sont maintenues. Le nouvel État a reconnu légales les coutumes locales, mais les a soumises au contrôle de ses institutions juridiques, avec pour effet la monétarisation et l'homogénéisation croissantes des régions. Ainsi, pour l'auteur les changements survenus dans les pratiques de la dot n'ont pas été imposés par la loi mais par les développements économiques et politiques.
- 4 Beaucoup moins importantes tout au long de la période étudiée, les autres formes de transmission des biens (testaments, héritage et donations) gardaient pourtant du poids pour les femmes. Elles sont aussi les moins bien documentées. Néanmoins, l'auteur considère que les changements principaux survenus dans ce domaine – la représentation légale des femmes par les hommes, l'importance inédite des fils, la langue reflétant l'idéal bourgeois européen – témoignent de tendances qui dérivent des nouvelles idéologies. Elles convergent dans les pratiques régionales, la restriction des aspects sexués de l'héritage et la mainmise croissante des hommes sur la propriété de leur épouse. Elles constitueraient « des pas timides vers la communauté des biens conjugaux » (p. 134), pratique qui n'a jamais existé en Grèce, soulignons-le.
- 5 Les deux derniers chapitres de l'étude couvrent des aspects plus généraux : la place des femmes au sein de l'économie et ses transformations au cours de la période étudiée, et les changements des rapports des femmes avec la loi. La société grecque étant surtout agricole aussi bien avant qu'après l'Indépendance, les femmes sont restées engagées dans l'agriculture autant que les hommes. Or, la professionnalisation accrue de l'économie grecque après la création de l'État a désavantagé les femmes, exclues jusqu'à la fin du XIX^e siècle de l'éducation supérieure. Plus importantes encore ont été, selon E. Doxiadis, l'aliénation des femmes quant à la gestion de leurs biens et la restriction de leurs capacités à défendre leur droits de propriété. Effet pervers de la mise en place de l'appareil juridique et de ses prérogatives, cela indiquerait le début d'un processus qui transformera, ne serait-ce que dans les mentalités collectives, les propriétés personnelles d'un couple en biens indivis.

- 6 La législation sur la transmission des biens étant un aspect déterminant de l'analyse, l'auteur explique dans son dernier chapitre les changements mais aussi les continuités importantes dans ce domaine. Trois traditions législatives étaient en vigueur avant la Révolution – le droit canonique, le droit romano-byzantin et le droit coutumier. Selon l'auteur, les femmes étaient alors juridiquement actives et « conscientes de leurs droits » (p. 195). Le système juridique instauré avec le fondement de l'État grec a maintenu le mélange du droit coutumier et du droit romano-byzantin. Or, il a également eu des répercussions néfastes pour les femmes, car il a rendu leur accès aux tribunaux coûteux et difficile, ce qui les poussait de plus en plus à déléguer leurs droits à des tiers. Progressivement, et c'est la thèse principale de l'auteur, l'idéologie romantique et bourgeoise et l'inégalité croissante des hommes et des femmes devant la loi ont contribué à ce que les biens conjugaux commencent à être perçus comme indissociables sans pour autant qu'ils le deviennent légalement.
- 7 Et l'auteur de conclure que même si la création de l'État grec moderne semble ne pas avoir touché aux droits des femmes, les transformations réelles ont été significatives : la propriété a commencé à perdre son caractère genré, le nombre de femmes démunies a augmenté en raison de la guerre et le nouveau système juridique a exclu les femmes car il rendait nécessaires l'éducation et les droits politiques. Enfin, les femmes et leur propriété ont été de plus en plus soumises à l'autorité de leurs maris.
- 8 Bien écrite, appliquant une analyse minutieuse de sources disparates et fragmentaires, l'étude d'Evdoxios Doxiadis est une contribution significative à la bibliographie sur les rapports des femmes grecques à la propriété. Néanmoins, elle soulève un certain nombre de réflexions.
- 9 D'abord par rapport à la bibliographie utilisée. Les recherches historiques sur les questions étudiées étant peu nombreuses, l'auteur fait reposer son analyse surtout sur des publications de juristes. C'est d'autant plus dommage que sa bibliographie historique, en général antérieure à l'an 2000, date quelque peu. Aussi les publications sur les mêmes thèmes mais pour des périodes un peu plus tardives ne sont-elles mises en valeur que partiellement, ainsi que les études d'anthropologie de la famille – telle que, par exemple, la recherche sur les coutumes de transmission dans l'île de Karpathos (p. 53).
- 10 Le travail de l'auteur sur les sources est minutieux. Par exemple, il admet volontiers que la nature fragmentaire de celles-ci se prête difficilement à des généralisations. D'où son recours fréquent à des formules indiquant l'éventualité de ses affirmations : « peut-être », « il se peut que », « devrait », « je soupçonne que » etc., qui parsèment le texte, alors même que sa thèse principale – la détérioration de la place des femmes par rapport à la propriété – est d'emblée bien formulée. Or, afin de mieux l'appuyer, il va parfois plus loin que ses données ne le lui permettent, comme par exemple à propos de la communauté des biens conjugaux. Qui plus est, sa thèse sur l'impact négatif qu'a eu sur la place des femmes l'accroissement des droits civils, sociaux et politiques des hommes, thèse originale et perspicace, concerne davantage la deuxième moitié du XIX^e siècle, période également marquée par des conflits sociaux et discursifs sur ces questions, au nombre desquels l'émergence d'une parole publique féministe.
- 11 Quoi qu'il en soit, ces remarques ne diminuent en rien l'importance de l'étude de Evdoxios Doxiadis, qui est bienvenue et doit être lue attentivement.

AUTEURS

EFI AVDELA

Université de Crète